



# Les Sages sauvent le classement à l'ENA

Le Conseil constitutionnel a censuré hier la suppression du palmarès de sortie des élèves en vigueur depuis 1945.

GUILLAUME PERRAULT

**RÉFORME** La réforme de l'ENA est à l'ordre du jour. Elle risque d'y rester. Les Sages ont accordé hier un prolongement de bail au classement de sortie de l'École nationale d'administration, en vigueur depuis sa création par Michel Debré en 1945, et que Nicolas Sarkozy voulait supprimer. Pour l'Élysée et Matignon, ce système, qui fournit aux élèves les mieux classés le droit de choisir leur corps d'administration en premier, garanti à ceux-ci un avantage excessif sur leurs camarades. Le gouvernement entendait donc substituer au classement un recrutement de gré à gré des élèves par les corps. Or, les Sages viennent de censurer l'application de ce nouveau dispositif aux auditeurs au Conseil d'État, recrutés à l'issue de l'ENA. Du même coup, c'est l'ensemble de la réforme, engagée en 2008, qui se trouve bloqué.

**Le bâtiment de l'École nationale d'administration, à Strasbourg. Le Conseil constitutionnel a motivé sa censure en invoquant une règle relative à la procédure parlementaire.**  
 BADIAS/ANDIA.FR



## Ce système fournit aux élèves les mieux classés le droit de choisir leur corps d'administration

Le Conseil constitutionnel n'a pas estimé que supprimer le classement de sortie des élèves de l'ENA était contraire à la Constitution. Les juges du Palais-Royal ont motivé leur censure en invoquant une règle relative à la procédure parlementaire. Le Parlement avait donné son feu vert à l'application de la nouvelle procédure de recrutement aux auditeurs au Conseil d'État dans un article de la loi sur « la simplification et l'amélioration de la qualité du droit », adopté le 6 avril. Or, cet article, issu d'un amendement du gouvernement approuvé par les parlementaires au cours des débats, « ne présente aucun lien, même indirect, avec l'objet initial du texte ». Et la Constitution interdit de transfor-

mer un texte législatif en « fourre-tout ».

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, a salué la décision du Conseil, qui « revêt une forte signification et

constitue un échec pour le gouvernement ». Les Sages avaient été saisis le 14 avril de cette loi par les sénateurs et les députés socialistes. Jean-Pierre Sueur en a rappelé la raison. « Quelles

que soient les intentions annoncées, le projet du gouvernement ouvrait en fait la voie à des procédures informelles qui se traduiraient inévitablement par de sérieux risques de connivence et de fa-



voritisme », a argumenté le sénateur PS du Loiret.

Le gouvernement, de son côté, avait des arguments à faire valoir. On ne compte plus, depuis un demi-siècle, les critiques adressées au classement de sortie de l'ENA. Beaucoup d'anciens élèves affirment, à tort ou à raison, que ce classement a joué un rôle plus déterminant dans leur carrière que leurs performances professionnelles ultérieures.

En 1967, deux anciens de l'ENA, Jean-Pierre Chevènement et Alain Gomez, avaient fustigé le poids du classement de sortie dans un pamphlet intitulé *L'Énarchie ou les mandarins de la société bourgeoise*. Dans ce brûlot, signé sous le pseudonyme de Jacques Mandrin, célèbre hors-la-loi du XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux compères raillaient le privilège accordé aux 15 à 20 élèves les mieux classés de chaque promotion. Ces heureux élus, sortis dans « la botte », peuvent seuls accéder aux trois grands corps de l'État qui garantissent souvent l'accès aux plus hauts postes : l'Inspection des finances, le Conseil d'État et la Cour des comptes, qualifiés par Chevènement et Gomez de « *sainte trinité du croyant* ». ■